

1. LES DISPOSITIFS DE SOUTIEN ET DE FINANCEMENT

<p>AJIR www.ajir-manche.fr</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un dispositif départemental d'aide aux projets de jeunes âgés de 11 à 25 ans. • Un soutien financier avec une possibilité de bourse jusqu'à 1 600 € par projet. • Un accompagnement possible dans toutes les étapes du projet auprès des P.A.P.A.
<p>CAP D'AJIR www.ajir-manche.fr</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un dispositif départemental d'aide aux projets collectifs des jeunes de 11-20 ans (majoritairement mineur.e.s) jusqu'à 800 euros • Un accompagnement obligatoire par un Point d'Appui Pour Agir • Un co-portage possible avec une structure
<p>ATOUTS NORMANDIE www.normandie.fr</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les initiatives : aide proposée par la région pour les 15-25 ans afin de financer des projets normands. • Le Pass Monde a pour objectif de favoriser la mobilité internationale des étudiants et des apprentis normands.
<p>ERASMUS + www.erasmus+.fr</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le programme Erasmus + encourage la mobilité des jeunes âgés de 13 à 30 ans : échanges de jeunes, mobilité individuelle ou Corps Européen de Solidarité.
<p>FONDATION DE FRANCE www.fondationdefrance.org</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La fondation de France accompagne les jeunes de 18 à 30 ans via le concours Déclics jeunes afin de concrétiser des projets personnels, originaux et ouverts vers les autres.
<p>ZELLIDJA www.zellidja.com</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La fondation Zellidja attribue chaque année des bourses de voyage à des jeunes âgés de 16 à 20 ans, désireux d'effectuer un voyage d'études sur le sujet et le pays de leur choix. • Ces bourses ont pour objectif de donner aux jeunes l'opportunité de compléter leur formation scolaire par le développement de leur esprit d'initiative, de leur autonomie et de leur citoyenneté.
<p>CHALLENGE JEUNES CREAvenir www.creavenir.org</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ce dispositif permet aux jeunes âgés de 16 à 25 ans de collecter des fonds via une plateforme ou des donateurs pourront les soutenir. • Les projets doivent s'inscrire dans les thématiques suivantes : entraide et solidarité, environnement, culture ou sports.
<p>JUNIOR ASSOCIATION www.juniorassociation.org</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La junior association est un dispositif souple qui permet à tout groupe de jeunes, âgés de 12 à 18 ans, de mettre en place un projet dans une dynamique associative.
<p>APPEL A PROJETS JEUNES www.msa.fr/lfy/evenements/apj</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ce dispositif est ouvert au groupe de minimum 3 jeunes, âgés de 13 à 22 ans, assurés à la MSA ou vivant en milieu rural. • Accompagnement par le correspondant départemental jeunesse de la MSA • Trois domaines identifiés : culture, santé et vivre ensemble
<p>JEUNES ACTION ! www.famillesrurales.org</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Bourse de soutien pour les jeunes adhérents de Familles Rurales entre 12 et 25 ans • Groupes de 5 jeunes minimum voulant mener une action concrète en territoire rural • Mise à disposition d'un kit méthodologie pour accompagner les jeunes dans la réalisation de leur projet
<p>AUTRES APPELS À PROJETS</p>	<ul style="list-style-type: none"> • D'autres appels à projets destinés aux jeunes existent. Le Réseau National des Juniors Associations en recense une partie sur son site internet : www.juniorassociation.org

2. LES AUTOFINANCEMENTS

ACTIONS CLASSIQUES

- Lavage de voitures
- Distribution de croissants/pizza
- Tombola, loto

PARTICIPATION A UN EVENEMENT LOCAL

- Vente de boissons, gateaux lors d'un événement local, festival
- Certaines organisations proposent des rémunérations contre services rendus ex : collage d'affiches pour les festivals

ORGANISATION SOIREE

- organisation d'un repas payant => récupération du bénéfice des recettes

MECENAT/PARTENARIAT LOCAL

- mécénat : entreprise locale pour l'édition des outils de communication
- partenariat : exemple Lasergame met à disposition son équipement sur un créneau privé et les jeunes perçoivent les recettes d'entrée

SOUTIEN DE LA COLLECTIVITE

- soutien technique : mise à disposition de matériel, de locaux, de personnel, de travaux etc.
- soutien financier : enveloppe projet

PROJETS SOLIDAIRES

- pour certains projets solidaires, Emmaüs, la Croix Rouge et le Secours Populaire peuvent apporter leur soutien au financement

POINTS FORTS DES AUTOFINANCEMENTS

- ✓ AUTONOMIE : accessibilité des actions dès 11 ans
- ✓ VISIBILITE : les actions rendent les jeunes visibles sur leur territoire « des jeunes qui se bougent ! »
- ✓ PARTENARIAT : les actions développent les partenariats et l'interconnaissance avec d'autres structures locales